



Desertion militaire armée de terre

Par **johnnn11120**, le **31/03/2011** à **14:38**

Bonjour, Madame, Monsieur,

Je vous explique ma situation:

J'ai actuellement 21 ans, je me suis engagé dans l'armée de terre au 68^{ème} Régiment d'artillerie d'Afrique de La Valbonne (01) en septembre 2008.

J'ai fait mes classes et tout comme prévu, ensuite on m'a envoyé pour travailler à l'ordinaire en tant que cuisinier en décembre 2008.

Tout se passait mal pour moi, je ne m'entendais pas du tout avec les supérieurs, ni avec mes collègues de chambre, et pas même avec mon parrain, en gros je vivais très mal l'armée après la période des classes.

Décembre 2010, quelques semaines avant d'être en permission, j'ai "pété un plomb" et je ne suis pas revenu de Quartier Libre.

Pendant 2 semaines je n'ai pas donné de nouvelles, puis j'ai fait parvenir un arrêt maladie. Je suis donc resté dans cette situation pendant environ 2 mois, à envoyer des arrêts maladie à chaque fois que le précédent se terminait.

Par la suite j'ai reçu la lettre du chef de corps disant que j'avais l'ordre express de me présenter au régiment dans les 48h, je me suis exécuté et je suis retourné à La Valbonne.

Au petit matin je comptais directement aller à l'infirmerie pour réobtenir un arrêt, mais le capitaine de ma compagnie ainsi que l'adjudant vinrent dans ma chambre, et l'adjudant me dit textuellement "qu'est-ce que tu fais ici, tu peux prendre tes affaires et partir tu es rayé des listes".

J'ai pris les quelques affaires que j'avais et je suis rentré chez moi.

Un mois plus tard je reçois chez moi la lettre qui dit que je suis rayé des listes et que j'ai un droit de recours... (en aucun cas il y avait marqué que j'étais susceptible d'avoir des poursuites judiciaires) cette lettre était datée du 26 février 2010.

Aujourd'hui le mercredi 30 mars 2011, après avoir passé plus d'un an sans nouvelle de quoi que ce soit sur l'armée, alors que je m'apprête à commencer la saison au cap d'Agde dans un restaurant en bord de plage, je reçois un coup de téléphone de la gendarmerie me disant que je devais venir immédiatement signer une convocation du procureur de la République. J'y suis allé en me demandant bien de quoi il s'agissait.

Je suis convoqué le 15 avril 2011 au tribunal correctionnel de Lyon de la chambre des armées pour désertion.

Je suis totalement hors contexte, désabusé, surtout que cela s'est passé il y a plus d'un an, maintenant que tout cela était dans mes plus lointains souvenirs. De plus sur la convocation au tribunal les dates de ma désertion...

Par **JANVIER**, le **16/04/2011** à **12:32**

Bonjour,

Excuse moi de ne pas avoir vu ton message plus tôt, tu as été convoqué hier, que s'est il passé ?

Je comprends parfaitement ta situation, je suis la maman d'une jeune qui est dans la même situation que toi.

Mon fils de 19 ans avait signé un engagement de 5 ans, comme toi, après les classes.....harcèlement,, etc...comme toi, pétage de plomb...

Il a déserté durant 2 mois, il se cachait, je l'ai retrouvé dans la rue....

Il a reçu le courrier de l'armée lui indiquant qu'il était radié des effectifs. Il a été convoqué à la gendarmerie, qui va envoyer au tribunal sa déposition. Je pense donc, que comme toi, il sera convoqué devant un tribunal, Peux-tu me dire comment cela s'est passé ??

A tous ceux qui jugent ces situations, ne perdez pas votre temps à nous écrire. Qui dans la vie professionnelle n'a pas eu à changer d'avis, de plus, on ne se permet pas de juger une situation que l'on ne connaît pas .

je te souhaite une belle saison au cap d'agde, et d'être heureux dans ta vie....

Par **fohlen**, le **02/10/2013** à **22:00**

Bonjour,

J'ai lu votre témoignage.

Je suis journaliste et je souhaiterais réaliser un reportage pour un magazine papier sur des témoignages de militaires ayant désertés. Leurs raisons, comment ils l'ont vécu, peut être leur remords.

Ces témoignages pourront bien sur être totalement anonymes.

N'hésitez pas à me contacter directement sur mon mail: fohlencorentin@gmail.com

Un grand merci pour votre aide

Cordialement,

Corentin Fohlen

06 76 32 04 22

fohlencorentin@gmail.com

Par **fohlen**, le **02/10/2013** à **22:04**

Bonjour,

J'ai lu votre témoignage.

Je suis journaliste et je souhaiterais réaliser un reportage pour un magazine papier sur des

témoignages de militaires ayant désertés. Leurs raisons, comment ils l'ont vécu, peut être leur remords.

Ces témoignages pourront bien sur être totalement anonymes.

N'hésitez pas à me contacter directement sur mon mail: fohlencorentin@gmail.com

Un grand merci pour votre aide

Cordialement,

Corentin Fohlen
06 76 32 04 22
fohlencorentin@gmail.com

Par **cassie**, le **12/11/2013** à **16:14**

bonjour vos msg dates un petit peu effectivemen mai jai besoin d'aide c'est vrai je ss en arret depuis 15 jour et je compte ne plus y retourner mai je ne souhaite pas refaire de arrets a tout va puisque jai trouver du boulo et je commence lundi je serai dc deserteur jenvoie une lettre aux chefs de corp dirctmen de m regimen des demain que va til marriver ?? jeremy dis moi que t'est til arriver depuis ta convocation ?? bn courage a la maman du jeune de 19 ans je ss une nana larmee mest devenu tro dificle a cause des hommes qui ne saven pa bosser avec une femme jai seulemn 10 miis de service merci a tous et soutenon nous !!

Par **rémi6431**, le **06/12/2013** à **11:08**

bonjour à tous, je vous explique ma situation en bref, je me suis engagé pour 5 ans en novembre 2011, et la ça fait environ 2 mois que je suis déserteur. quels sont les risques encouru pour désertion??

Par **DR31**, le **08/11/2014** à **11:01**

Bonjour, je suis actuellement deserteur depuis 1mois pour des raison personnelles, j'ai un voyage en decembre donc dans un moi prevu depuis plus d'un ans est ce que mon statut de deserteur m'empeche de partir a l'etranger ? merci d avance.

Par **Alexmorisseau**, le **17/11/2015** à **15:31**

Bonjour, j'ai rdv au tribunal vendredi pour désertion , mais je pense pas aller au tribunal, je risque quoi?

Par **fabrice58**, le **17/11/2015** à **17:58**

Il est étrange que vous ne sachiez pas ce que vous risquez, en tant que militaire.

Article L321-3 du code de justice militaire

Le fait pour tout militaire de désertir à l'intérieur, en temps de paix, est puni de trois ans d'emprisonnement.

Si vous ne vous présentez pas pour assumer vos responsabilités, cela signifie que vous vous moquez de l'armée et de la justice, alors que vous avez signé un engagement.

Vous serez recherché et au moindre contrôle d'identité, vous risquez l'emprisonnement en attente de jugement.

Par **Alexmorisseau**, le **17/11/2015** à **18:26**

LOL le jugement c'est une seule fois , t'ai qui toi pour me dire ce que j'ai à faire

Par **Le déserteur**, le **31/01/2016** à **20:30**

Bonjour, cessez vos disputes. J'ai été militaire, tous comme vous, j'ai aimé mes classes, et même parti à l'étranger. J'étais satisfait au départ, mais pas de camaraderie. Même si je fais 90 kg, 1 m 86, sportif, je me suis retrouvé seul, et ça me pesait. Une fois revenu dopex. J'ai déserté. J'ai reçu une lettre m'informant que j'étais déserteur. Ce que je savais déjà. Enfin bref. J'ai été à ma convocation, tribunal militaire. On m'a pas vraiment demandé pk. J'ai pu placer 3 phrases. Je vous conseil d'y aller, c'est une sacré peine qui vous pend au nez. 3 ans de prison ferme. Bien sûr c'est rare qu'il l'applique mais ça arrive. Pour ma part, j'ai écopé de 3 ans de prison avec sursis. Je suis libre. Incapacité d'aller voter. Rien de bien méchant. Surtout pour ces gens pour qui j'aurai donné ma vie... Message: L'armée vend du rêve, mais tu n'as que le titre de militaire, et un balai comme arme pour défendre ta patrie.

Par **Zekwe**, le **26/02/2016** à **14:33**

Alors pour mettre un commentaire plus actuel et plus détaillé dans certains points, j'ai déserté en mai 2015 et je suis passé aujourd'hui au tribunal de grande instance de Metz, mes raisons de cette désertion restent personnelles je suis désolé, par contre sachez que lorsque vous désertez, au bout de quelques temps vous aurez une convocation à la gendarmerie, après il faudra vous y rendre (je vous le conseil vivement), ils vous demanderont vos raisons et des questions banales pas de souci à ce moment là.

Pour ma part quelques temps après, j'ai reçu une convocation pour le tribunal de grande instance, je suis donc allé, y j'ai été condamné à 1 mois de prison avec sursis, et en règle général le procureur qui plaidera contre vous demandera une peine symbolique de 2 mois de

prison avec surcis (pour expliquer du surcis c'est une période de un an ou vous devez faire aucune erreur sous peine de prendre le surcis qu'on vous avez mis), mais attention tout dépend des cas, si vous avez un passé avec un casier, la raison de votre désertion, car certains prennent plus voir des heures d'intérêts généraux (travail pour une mairie par exemple sans rémunération), et sachez que plutôt c'est fini mieux c'est car quand je suis passé, un homme est passé à la barre pour une désertion de 1987 donc sachez qu'on ne vous oublie pas.

Un autre point, sachez que désertir n'est pas une décision à prendre à la légère, voyez avec votre commandement avant pour essayer de casser votre contrat, ou de voir le médecin de l'armée pour appuyer cette décision, car la vie d'un déserteur n'est pas forcément rose tous les jours, je m'excuse d'avance de mes fautes d'orthographe et j'espère avoir répondu à certaines peurs et question non répondu, et bon courage si c'est le cas pour vous actuellement.

Par **le nouveau**, le **17/03/2016** à **20:23**

bonjour, je veux m'engager deux ans pourrais je avoir en détail votre expérience et o bout de combien de temps l'armée vous envoie à l'étranger svp contacter moi par mail svp besoin de parler urgent merci

Par **Jo da**, le **17/11/2016** à **14:52**

On peut t'envoyer à l'étranger après que tu aies fait tes classes et passer toute tes qualifications et suivi une préparation opérationnelle

Au mieux donc moins d'1 an si tu tombes dans une compagnie qui doit partir sur un cycle opérationnel

Par **Jo da**, le **17/11/2016** à **14:55**

Je pense qu'il faut assumer

Certainement on s'entend pas ou l'on n'est pas fait pour la vie militaire

Mais il existe des recours pour dénoncer son contrat

Vous désertez. ..ok....mais faut assumer d'aller au tribunal ensuite. ...

Cordialement

Par **Deserteurdu7**, le **17/11/2016** à **15:54**

Salut à tous !

Je vois que la désertion est assez fréquente dans l'armée.

Ayant moi-même déserté depuis une semaine je me pose quelques questions, outre le fait que l'on est convoqué par la gendarmerie le tribunal etc, peut-on passer sans permis sans

problème ? Faire un crédit ? Enfin des trucs que tout le monde a besoin quoi.

Merci de vos réponse !

Par **maty**, le **15/12/2016** à **20:06**

salut j'ai déserté fin 2014 et je passe en jugement début 2017 je vous tiendrai au courant!
mais sachez que personnellement j'ai tenté de quitter l'armée des supérieurs m'avait
expliqué qu'il fallait avoir une promesse d'embauche en CDI dans le civil qui dans la loi (civil)
permet de rompre un CDD donc éventuellement le contrat militaire!

Ce que j'ai donc fait mais ma demande fut refusée en haut lieu pour seule réponse on m'a dit
que les lois venaient de changer et qu'il était maintenant impossible de rompre son contrat!
je suis donc parti!

il aurait peut-être préféré que je leur pourrisse la vie au régiment mais je ne suis pas comme
ça!

sans parler du fait que je suis quelqu'un de très travailleur et que je n'ai jamais autant rien
branlé que quand j'étais militaire malgré l'envie!